



CENTURY 21.

Agence Du Centre Ville

HONORAIRES DE TRANSACTIONS SUR VENTE

*(HORS CAS PARTICULERS)

BAREMES EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2020

TAUX DE TVA EN VIGUEUR 20%

TRANSACTIONS

HONORAIRES PAR TRANCHES CUMULEES DU PRIX NET VENDEUR

Sur la tranche comprise entre 0 et 35 000 € :

De 0 € à 35 000 € 10% TTC**

Sur la tranche comprise entre 35 001 et 140 000 € :

De 35 001 € à 140 000 € 6 % TTC **

Sur la tranche comprise entre 140 001 et 250 000 € :

De 140 001 € à 250 000 € 5% TTC **

Sur la tranche au-dessus de 250 001 € :

De 250 001 € et plus 4 % TTC **

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

* **Cas Particulier** « En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI.

Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné.

Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences. »

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives. Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

Exemple : pour un prix de vente de 150 000€, le montant des honoraires TTC = (10% x 35 000€) + (6% x 104 999€) + (5% x 9 999€) = 10 300€

** **Sauf négociation entre les parties**

Siège Social 40 rue Saint Yon 17000 LA ROCHELLE - SAS au Capital de 10 000€ SIREN 833 835 564 RCS La Rochelle - Code NAF 6131Z Carte Professionnelle CPI 17022018000024409 - Caisse de Garantie ALLIANZ IARD - 1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.

PRESTATIONS INCLUSES	Service SIMPLE	Service INITIAL	Service PRIVILEGE	Service TOUT-INCLUS	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	4 %	7 %	9 %	14 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	○	●	●	●	
Révision des loyers	○	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	○	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	○	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	○	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	○	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	○	●	●	●	
Rédaction trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	○	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	○	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	○	○	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 150 € TTC	○	○	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service SIMPLE	Service INITIAL	Service PRIVILEGE	Service TOUT-INCLUS	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	●	80 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	●	●	100 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	●	4 % TTC du montant des travaux TTC
Accompagnement pour la réception de logement neuf, suivi des travaux, levée des réserves, et garantie de parfait achèvement	○	○	○	●	100 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	●	150 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)		○	○	●	150 € TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	●	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail	○	○	○	●	10 €/m ² TTC
Honoraires de réalisation des états des lieux	○	○	○	●	3 €/m ² TTC